

ZAC La Fayette - Installation de la Société FABRICOM - Aide à l'immobilier d'entreprise - Participation au bilan de la ZAC

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le groupe industriel international FABRICOM, possède quatre établissements en France dont deux à Besançon (AIR AUTOMATION et SORMEL). Ces établissements interviennent dans la conception et la réalisation d'équipement d'assemblage et de contrôle automatisés. L'un AIR AUTOMATION, installé sur la ZAC La Fayette est spécialisé dans les assemblages de petit volume pour la connectique, les contacteurs, les sondes/capteurs, l'autre, SORMEL, installé rue Becquerel est spécialisé dans les assemblages de moyen et gros volume en particulier pour l'automobile.

Les deux sites emploient 130 personnes et font appel à la sous-traitance pour 60 % de leur production.

Le développement du groupe sur les marchés internationaux nécessite de trouver des locaux plus fonctionnels pour remplacer le site de la rue Becquerel.

Après plusieurs recherches, le regroupement sur la ZAC La Fayette a été retenu. Sur un terrain de 13 473 m² un bâtiment neuf d'une surface de 6 766 m² (1 800 m² de bureaux) sera construit.

Cette importante opération d'un coût global de 18 MF se réalisera sur un terrain dont la topographie nécessite d'importants travaux de terrassement.

Cette implantation confortera le dynamisme de la zone La Fayette et permettra d'augmenter la fréquentation du restaurant inter-entreprises de la Place Cassin.

L'opération se fera dans le cadre d'un crédit-bail avec la société régionale BATIFRANC.

Afin de faciliter cette implantation, la Ville fournirait une aide à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 500 000 F.

Cette aide compléterait l'aide apportée par la cession du terrain au prix de 130 F/m² duquel il faudra retirer les coûts du terrassement estimés à 350 000 F.

Après avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'apporter en 1999, pendant la réalisation de la construction une aide à l'immobilier d'entreprise de 500 000 F qui seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 1999. Cette aide complètera celle du Département et de la Région.

- de céder le terrain d'une superficie de 13 473 m² dans le cadre de la ZAC La Fayette au prix de 130 F/m² duquel seront déduits les travaux de terrassement estimés à 350 000 F TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 30 juin 1998.